

APPEL A CANDIDATURE
Artistes professionnels
Création d'œuvres éphémères
« Le Sentier d'art » 2020



Réflexion sur la nature par Irène HAFLIGER
Photo réalisée dans le cadre du sentier d'art/édition 2013

- I- CAHIER DES CHARGES**
- II- APPEL A CANDIDATURE**

Table des matières

I.	CAHIER DES CHARGES	3
A.	PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
B.	LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	3
C.	LE PROJET SENTIER D'ART 2020.....	3
D.	LES PARTENAIRES DU PROJET	4
E.	LA LOCALISATION.....	4
F.	LE THEME	5
G.	LE PUBLIC CIBLE	6
H.	LE SUIVI DU PROJET	6
I.	L'EVALUATION	6
J.	LES CONDITIONS TECHNIQUES	6
K.	LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES	7
L.	LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES	8
M.	LE CALENDRIER	9
II.	APPEL A CANDIDATURE	10
A.	LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE	10
B.	LES MODALITES DE CANDIDATURE.....	11

I. CAHIER DES CHARGES

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est située dans l'ouest de l'Eure, regroupe 75 communes et s'étend sur une superficie de 916,9 km². Elle compte environ 56 000 habitants.

Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beamesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne. Le territoire est traversé par deux rivières, la Risle et la Charentonne et par des axes de communication comme l'autoroute A28, la RD 613, la RD438 permettant de relier les villes de Rouen et de Caen en 1 heure de temps. Riche de patrimoine classé aux Monuments Historiques, Ville d'Art et d'Histoire et même Un des Plus Beaux Villages de France, elle compte quelques sites remarquables : le Bec Hellouin, le château et l'arboretum d'Harcourt, le château de Beamesnil, Bernay- ville d'art et d'histoire.

B. LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire pour cinq ans (2019-2023). Le projet s'inscrit dans la continuité du projet de territoire et du projet social de territoire élaborés au deuxième semestre 2018. C'est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Les axes du projet culturel de territoire :

AXE 1 : Développer la solidarité, le vivre ensemble, par la culture, le sport et la richesse associative ;

AXE 2 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie ;

AXE 3 : Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.

Les objectifs du projet culturel de territoire :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population ;
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux;
- Fédérer la population autour d'un évènement local (exemple : Le festival au cœur de la famille);
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles ;
- Mailler le territoire autour d'esthétiques innovantes (les arts visuels et numériques, le spectacle vivant et les musiques actuelles), public prioritaire : les jeunes.

C. LE PROJET SENTIER D'ART 2020

Le projet « Le Sentier d'art » porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie est une invitation à cheminer entre la création artistique contemporaine et le patrimoine historique, rural ou naturel et s'appuie sur des créations paysagères et artistiques donnant lieu à une exposition in-situ.

Le cahier des charges est conçu pour l'ensemble des actions portées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de ce projet, à savoir les animations et la création artistique (trois appels à candidature).

Le sentier présenté de juin à septembre 2020 a pour objectifs de :

- Animer un chemin de randonnée, différent chaque année, afin de valoriser le territoire local et promouvoir l'offre de randonnée pédestre ;
- Apporter une vision différente sur les éléments naturels du territoire qui nous entourent ;
- Questionner sur la place de l'art dans la nature aux moyens d'installations éphémères architecturales, paysagères ou artistiques ;
- Intéresser la population à l'art et mettre en valeur le patrimoine local ;
- Fédérer la population et les différents acteurs culturels autour d'un évènement culturel ;

D. LES PARTENAIRES DU PROJET

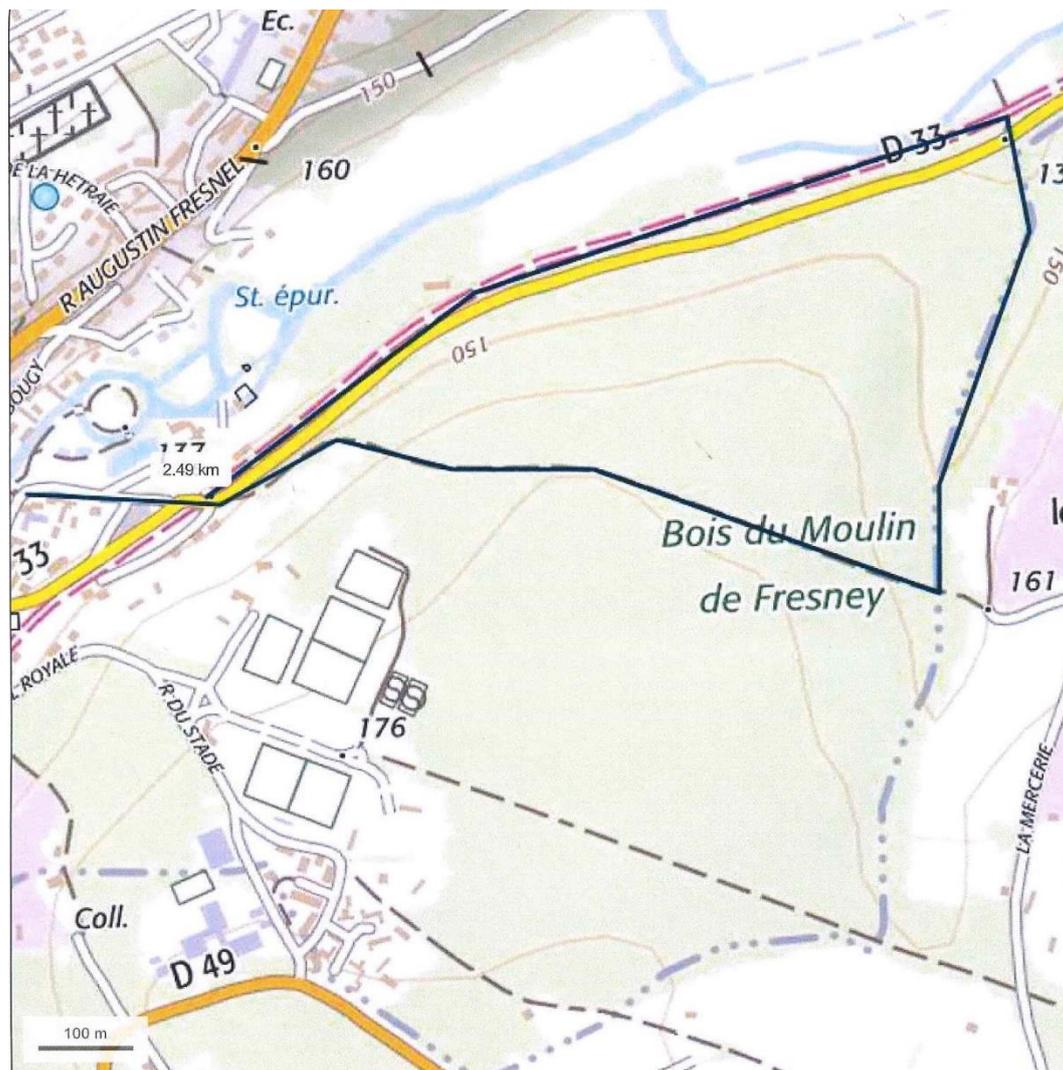
Le projet est coordonné par les services Culture et Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en partenariat avec le Forum-Maison de l'architecture de Normandie. Il est cofinancé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires : la DRAC Normandie, la Région Normandie, Le Département de l'Eure, la Région Académique Normandie et l'Education Nationale.

E. LA LOCALISATION

La commune de Broglie :

Dans la vallée normande de la Charentonne, Broglie est une charmante petite cité typiquement normande. L'église St-Martin, mélange de roman et de gothique, le jardin aquatique du moulin de Fresnay, ses maisons anciennes que l'on découvre au fil des rues de la cité, la Voie Verte de la Charentonne. Elle est aussi la ville natale du scientifique Augustin Fresnel et de François-Léonor Mérimée, père de Prosper Mérimée.

Le parcours :



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 32' 21" E
Latitude : 49° 00' 31" N

Un parcours de 2 km sur la commune de Broglie au départ du jardin aquatique passant dans la forêt et revenant par la Voie Verte jusqu'à l'accueil touristique.

Afin de pouvoir apprécier l'environnement et faire des propositions d'implantation de l'œuvre, une date de visite du site est proposée le 25 janvier 2020 de 10h00 à 11h00 (départ de l'accueil touristique à Broglie).

F. LE THEME

Le thème retenu pour 2020 est : « **La couleur au jour le jour** »

C'est le thème proposé dans le cadre de « Normandie Impressionniste ».

Il a pour but de provoquer un questionnement sur la fragilité et la beauté de la nature, dans le respect du cadre environnemental et du patrimoine naturel et architectural.

G. LE PUBLIC CIBLE

- Les amateurs d'art contemporain
- Les touristes
- La population locale

Toutes les œuvres présentées sur le Sentier d'art doivent être adaptées à un public familial.

H. LE SUIVI DU PROJET

Durant tout le projet, les travaux seront suivis par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires institutionnels. Des temps d'échange seront organisés à chaque étape.

Un comité de pilotage sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le suivi du projet. Il sera composé d'élus, de techniciens et de partenaires financiers.

I. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet se fera en prenant en compte la satisfaction du public ainsi que la qualité d'outils de restitution.

Un bilan partagé sera réalisé à la fin du projet en présence de l'ensemble des parties impliquées dans le projet.

J. LES CONDITIONS TECHNIQUES

Production de l'œuvre, montage et démontage

La réalisation des œuvres se fait en amont de l'exposition. Les œuvres doivent impérativement être installées, au plus tard le mercredi 17 juin 2020. L'œuvre doit être conforme au projet présenté dans le dossier d'appel à candidature.

Le transport aller/retour des œuvres est à la charge de l'artiste.

L'artiste démontera ses œuvres à partir du lundi 28 septembre 2020. Il installera et démontera ses œuvres de manière autonome.

L'œuvre devra être implantée sans travaux de voirie supplémentaire en respectant l'environnement naturel.

Matériaux

Les types de matériaux choisis sont libres. Toutefois, ces matériaux devront être, dans la mesure du possible, peu consommateurs d'énergie et non polluants.

L'achat ou la récupération des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité, selon le budget alloué par l'Intercom pour cette partie.

Intégration des principes du Développement Durable

L'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses partenaires financiers s'engagent dans un projet territorial de développement durable.

Elle souhaite être elle-même écoresponsable mais entend également inciter l'ensemble de ses partenaires à intégrer cette démarche d'éco-responsabilité dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions.

Les partenaires artistiques sont invités à prendre en compte, dans la réalisation de leurs œuvres et dans les actions qu'ils mettent en place le développement durable (optimisation de la consommation de ressources, respect des réglementations en vigueur et actions pour favoriser la cohésion sociale, production et consommations responsables, etc.).

Pérennité des créations

Bien qu'œuvre d'art éphémère, les œuvres doivent être visibles pendant toute la durée de l'événement soit du 20 juin au 27 septembre 2020. Les artistes devront s'assurer de la solidité des matériaux utilisés et veiller à employer des procédés de fabrication et d'ancrage de l'œuvre compatibles avec des sites extérieurs exposés aux aléas climatiques et aux éventuels actes de vandalisme.

Sécurité

Les œuvres devront garantir toutes les conditions en matière de sécurité nécessaire à un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs ni pour leur santé.

Les œuvres ne doivent pas entraîner de dégât ou de la pollution des sites.

Maintenance et entretien des créations

Aucun budget supplémentaire n'est alloué pour la maintenance et l'entretien des créations. L'artiste veillera à ce que ses œuvres soient entretenues en cas de besoin.

Assurance des œuvres

L'Intercom Bernay Terres de Normandie assure l'événement en tant qu'organisateur.

L'artiste doit s'acquitter d'une assurance en responsabilité civile.

Le parcours n'est pas surveillé. Les œuvres ne sont pas assurées par l'organisateur.

En cas de dégradation de la création ou de vol, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne pourra être tenue responsable et ne financera pas la recréation de celle-ci.

En cas de dégradation de l'œuvre dû à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais les réparations qui s'imposent.

K. LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES

Profil des candidats

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels pouvant témoigner d'une expérience dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Il devra :

- Soit être inscrit à la Maison des Artistes ;
- Soit être autoentrepreneur avec un numéro SIRET ;
- Soit être salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation.

Modalité de rémunération

Le projet artistique sera rémunéré en fonction des modalités décrites dans l'appel à candidature pour l'ensemble des opérations : création, réalisation et installation de l'œuvre.

Les artistes cesseront les droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Un acompte de 30 % pourra être versé à la commande par mandat administratif sur présentation d'une facture et d'un RIB dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'Intercom.

Le reste de la somme sera versée, par mandat administratif, après la mise en place de l'œuvre sur le sentier d'art et la présence de l'artiste à l'inauguration (mêmes conditions).

Tout désistement de l'artiste entrainera le remboursement intégral de la somme versée à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Communication

L'Intercom Bernay Terres de Normandie prend en charge la conception et la diffusion des supports de communication.

Contractualisation

Il sera établi une convention entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et l'artiste formalisant les engagements de chacun.

Présence de l'artiste

La présence des artistes est obligatoire lors de l'inauguration qui aura lieu le vendredi 19 juin 2020 à 18h ainsi que pour les éventuelles animations organisées auprès du public.

Un entretien sera à prévoir avec la guide de l'Office de tourisme pour échanger autour de la conception et de la réalisation de l'œuvre en vue des visites commentées durant l'été.

L. LES CONDITIONS DE SELECTION DES ARTISTES

Pour postuler, l'artiste devra fournir les pièces demandées dans la partie « appel à candidature ».

Les supports numériques sont acceptés.

Les dossiers et projets envoyés restent la propriété de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Jury

Le choix des œuvres se fera par un jury composé des vice-présidents délégués à la Culture et au Tourisme, d'élus des deux commissions (tourisme et culture) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, d'élus de la commune d'accueil, des techniciens et des partenaires financiers.

Critères de sélection

Le jury sera sensible à :

- la pertinence du projet en adéquation avec le territoire et le public cible, ainsi qu'à la qualité des contenus;
- l'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, la pédagogie et la communication;
- la capacité à mettre en œuvre des démarches intégrant les enjeux écologiques, sociaux et culturels du milieu d'intervention tout au long de l'élaboration du projet ;
- la qualité graphique de présentation des contenus ;
- la diversité culturelle apporté par les propositions.

M. LE CALENDRIER

- **20 DÉCEMBRE 2019** : lancement de l'appel à candidature
- **15 FEVRIER 2020** : clôture de l'appel à candidature
- **du 15 au 21 FEVRIER** : étude des candidatures
- **du 24 au 26 FEVRIER** : jury
- **DEBUT MARS** : entretiens, choix de l'équipe et des artistes
- **Mi-MARS – Mi-JUIN 2020** : réalisation et installation d'œuvres

L'installation finale devra être terminée pour **le mercredi 17 juin 2020 à 19h00**, date butoir.

L'artiste devra être présent le jour de l'inauguration soit **le vendredi 19 juin 2020 à 18H00**, pour une rencontre avec le public et les élus dans le but de présenter l'œuvre réalisée.

Le démontage de l'œuvre se fera **à partir du lundi 28 septembre 2020**.

Le dossier est à envoyer **au plus tard le 15 février 2020** (le cachet de la poste faisant foi)

II. APPEL A CANDIDATURE

A. LE PROJET D'APPEL A CANDIDATURE

LE PROJET

Le projet « Sentier d'art » consiste à parsemer des œuvres éphémères et pérennes le long d'un parcours artistique créé spécialement pour cet événement. Cet appel à candidature s'adresse aux artistes professionnels souhaitant créer et exposer des œuvres éphémères sur ce circuit.

Le Sentier d'art a pour vocation de contribuer à ouvrir les regards sur la création contemporaine et la pratique artistique. La commande consiste en la réalisation d'une œuvre éphémère sur la thématique donnée et en tenant compte du cahier des charges de la manifestation.

LE DEROULEMENT

Les artistes auront de mi-mars au 16 juin 2020 pour créer une œuvre contextuelle.

LES OBJECTIFS

La création d'œuvres éphémères à Broglie a pour objectifs de :

- Proposer aux habitants et touristes des créations susceptibles de provoquer une réflexion sur la notion de paysage et de faire évoluer les regards sur le territoire local à travers l'art contemporain ;
- Favoriser une synergie entre le paysage et la création plastique ;
- Sensibiliser les promeneurs au potentiel artistique et poétique de la nature, orienter les regards sur les espaces, les perspectives, les ouvertures... ;
- Accroître la notoriété du territoire auprès d'un public extérieur ;
- Promouvoir le territoire comme une destination « Nature » où il fait bon vivre ;
- Illustrer notre signature touristique #soyezcurieuxdenature.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour mener à bien son travail, l'artiste bénéficiera d'un budget de 1 000 € TTC maximum comprenant :

- la réalisation de l'œuvre (création, production, installation, maintenance et démontage de l'œuvre ;
- cession des droits de l'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- les déplacements, les repas et l'hébergement si nécessaire , sur justificatif;
- sa présence à l'inauguration et pour l'entretien de présentation de son œuvre avec la guide de l'Office de tourisme.

Nota bene : l'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

La finalité du projet étant la réalisation d'œuvres éphémères, les artistes céderont les droits d'exploitation des créations finales à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Toutes les créations sont libres de droit de reproduction pour l'ensemble des actions de communication et de promotion menées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et par les partenaires de l'opération.

COMMUNICATION

Un texte de présentation de la démarche artistique (nature de la création, titre de l'œuvre...) sera demandé après la création de l'œuvre pour la communication de l'événement.

B. LES MODALITES DE CANDIDATURE

QUI PEUT CANDIDATER ?

Le projet est ouvert aux artistes professionnels disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- le CV ainsi que la copie des diplômes;
- un dossier de références présentant les projets déjà réalisés ;
- les éléments relatifs au statut professionnel en spécifiant si adhésion à la Maison des Artistes ou à d'autres organismes d'affiliation ;
- une présentation du projet d'installation permettant d'apprécier la nature du projet et les techniques de réalisation (plan, coupes, croquis, détails techniques, choix des matériaux utilisés, conditions d'utilisation du végétal, maquettes, dessin, photo, photomontage précis...), le lieu ou le type de paysage souhaité ;
- un document de localisation et d'implantation sur le site (2 emplacements possibles, pour chaque œuvre, devront être indiqués après la visite du site) ;
- la fiche de candidature ci-dessous, complétée, datée et signée.

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury.

Le dossier est à envoyer **au plus tard le 15 février 2020** (le cachet de la poste faisant foi).

Les documents seront à transmettre par mail ou par courrier dans une enveloppe cachetée mentionnant les indications :

« SENTIER D'ART 2020 » et « NE PAS OUVRIR » adressée à :

M. Le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie

Pôle de Beaumont le Roger

6 place de l'église

27170 Beaumont-le-Roger

Mail : culture@bernaynormandie.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**

FICHE DE CANDIDATURE

Artistes professionnels / Création d'œuvres éphémères

- Personne physique
 Personne morale
 Association

Nom :

Représenté par :

Nom:

Prénom :

Code postal:

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site internet :

Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :

Profession :

Axes de recherche/ Thématique de votre travail.....

Je soussigné(e).....(prénom et nom du mandataire), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à

le.....

Signature

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter Alida LEVRAY au 02 32 44 05 79 ou par mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet vous pouvez contacter Alida LEVRAY au 02 32 44 05 79 ou par mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

Carte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



le Forum
Maison de
l'architecture
de Normandie